

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**de la séance du conseil municipal du 11 avril 2026**

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)  
Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif au classement d'une voie communale. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

**Présents :** Didier BOURNAT – Christophe CHARTOIRE – Karine DELMOTTE – Cyrille KLYSZ – Françoise BONNET – Jean-Patrick CAZAL – Sylvie FOUQUÉ – Annie AUDOUARD – Jérôme TAMBOIS – Alexandra POMMIER – Titouan DEHARBE

**Date de convocation:** 07/04/2026 **Secrétaire de séance:** Karine DELMOTTE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Didier BOURNAT, Maire, examine les différents points inscrits à l'ordre du jour.

**• Compte Financier Unique 2025**

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique retraçant l'ensemble des opérations financières de l'année 2025, en fonctionnement et en investissement.  
Conformément à la réglementation, le Maire se retire au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

Le document est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

**• Affectation des résultats**

Le Conseil décide d'affecter 112 683,95 € pour couvrir le déficit d'investissement et de reporter 655 908,34 € en fonctionnement. Cette décision permet d'équilibrer les sections et de conserver une réserve financière.

Adopté à l'unanimité.

**• Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Présentation du projet de régime indemnitaire pour les agents communaux comprenant une part fixe (IFSE) et une part variable (CIA). Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour transmission au Comité Social Territorial.

**• Aides aux habitants et élèves**

Le Conseil municipal décide de maintenir les dispositifs d'aides aux habitants et aux élèves. Il est toutefois apporté une modification aux montants des aides relatives aux voyages scolaires des collégiens (3<sup>ème</sup>) ainsi qu'aux séjours pédagogiques des élèves du primaire d'au moins une nuitée.

Adopté à l'unanimité.

**• Subventions aux associations**

Les subventions sont attribuées aux associations locales après examen individuel. Les votes sont réalisés association par association. Il est demandé aux membres du Conseil municipal ayant un lien avec l'une des associations concernées de s'abstenir de prendre part au vote.

**• Fiscalité 2026**

Le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2026, sans augmentation. Cette stabilité vise à ne pas alourdir la pression fiscale.  
Adopté à l'unanimité.

**• Travaux d'éclairage public – secteur des Berthons**

Les travaux d'éclairage au carrefour des Berthons sont confiés au TE63. Montant total des travaux : 7 200 € HT dont 4 320 € à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**• Classement d'une voie communale – VC N°257**

Le Conseil municipal décide de procéder à l'intégration de la VC n°257 au réseau communal, cette dernière ayant été oubliée lors des opérations de remembrement. Cette démarche permet de régulariser sa situation administrative et de l'intégrer officiellement dans le domaine public communal.

Il est précisé que cette voie est partagée avec la commune de Durmignat, notamment pour son entretien.

Adopté à l'unanimité.

**• Tarifs de la salle polyvalente**

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur tout en introduisant des mesures favorables aux associations locales.

La salle et la vaisselle sont mises à disposition gratuitement pour leurs manifestations, tandis que les consommations d'énergie restent à leur charge.

Ces dispositions visent à soutenir la vie associative de la commune.

Les cautions, elles sont fixées à 100 €.

Adopté à l'unanimité.

**• Budget primitif 2026**

Le budget primitif est présenté.

Il prévoit l'ensemble des dépenses et recettes de la commune pour l'année 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil municipal adopte ce budget.

**• Désignations intercommunales**

Le Conseil municipal désigne les représentants de la commune au sein des différentes commissions de la communauté de communes du Pays de Saint-Éloy, conformément aux demandes formulées.

Adopté à l'unanimité.

**• Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil municipal établit une liste de 24 contribuables destinée à permettre à l'administration fiscale de constituer la commission communale des impôts directs. L'administration fiscale effectuera le choix final.

Adopté à l'unanimité.

**• Réglementation de la circulation – voie communale n°221**

Le Conseil municipal prend acte de la mise en place d'une réglementation de la circulation sur la voie communale n°221, reliant la RD987 à la RD92 en passant par les secteurs des Pillets et des Blancs.

Compte tenu de la configuration étroite de cette voie, la circulation des poids lourds y est restreinte afin de garantir la sécurité des usagers.

Des exceptions sont prévues pour la desserte locale, les véhicules agricoles et les services de secours.

**• Questions diverses**

Le Conseil municipal examine un devis présenté par la société **SARL LA'FER JARDIN**, relatif à l'acquisition de matériel destiné à l'entretien des espaces communaux.

Il est précisé que l'employé communal ne dispose pas actuellement d'équipement adapté pour assurer pleinement ses missions, ce qui justifie cet investissement.

Compte tenu de la nature et du montant de la dépense, aucune délibération spécifique n'est requise.

Le Conseil valide ce devis.

La séance est levée à 11H15.

La Secrétaire de séance  
Karine DELMOTTE



Le Maire  
Didier BOURNAT

